

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

M. Jean-Pierre Barbier, M. Straumann, M. Cinieri, M. Wauquiez, M. Scellier, M. Tardy,
M. Jacquat, M. Abad, M. Hetzel, M. Le Mèner, Mme Poletti, M. Bussereau, M. Gandolfi-Scheit,
M. Berrios, M. Audibert Troin, M. Vitel, M. Gérard, M. Lurton, M. Ciotti, M. Decool,
Mme Schmid, Mme Duby-Muller, M. Fromion, M. Mathis, M. Daubresse, M. Delatte,
Mme Zimmermann, M. Sauvadet, M. Meslot, M. Salen et M. Reiss

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer à la référence :

« à l'article L. 313-11 »

la référence :

« au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.

L'article 40 *bis* nouveau voté au Sénat avec le soutien du Gouvernement prévoit un CPOM pour les EHPAD et les résidences «autonomie».

Il convient donc de prendre en compte cette nouvelle référence dans la codification à venir.